



Fiche technique CCMC 13680-L PROTAN SE1.8

Répertoire normatif :	07 54 19.03
Publication de l'évaluation :	2014-03-26
Réévaluation :	2018-06-15

1. Évaluation

Norme applicable au matériau

Conforme à la norme CAN/CGSB-37.54-95, « Membrane de poly(chlorure de vinyle) pour le revêtement de toitures et l'imperméabilité à l'eau », type 4, catégorie B.

Renseignements additionnels

Protection contre l'incendie

La membrane est certifiée par Intertek en vertu de la norme CAN/ULC S107-10, « Essai de résistance au feu des matériaux de couverture », catégorie A. Pour plus d'information, voir les numéros de spécification du certificat d'Intertek 28701, 28702, 28703, 28704 et 28705.

Résistance à l'arrachement sous l'action du vent des systèmes de couverture

Aucun renseignement à l'heure actuelle.

2. Description

Membrane de poly(chlorure de vinyle) (PVC) renforcée au moyen d'un tissu polyester enrobé et utilisée pour les toitures.

3. Information normative ou réglementaire

Membrane qui convient aux installations exposées et non exposées. Seuls les matériaux recommandés par le fabricant doivent entrer en contact avec la membrane. Les recommandations du fabricant pour l'installation doivent être suivies.

Ce produit a été évalué en fonction de la/les norme(s) applicable(s) au produit incorporée(s) par renvoi dans l'annexe en vigueur au 2017-06-26. Il est possible que l'annexe ait été mise à jour depuis la publication de cette fiche en vue d'inclure des éditions plus récentes de la/des norme(s) applicable(s) au produit. Par conséquent, la présente fiche technique peut ne pas refléter les exigences figurant dans les versions mises à jour de la/des norme(s) applicable(s) au produit.

Titulaire de la fiche technique

Protan AS
Protan International Roofing
C.P. 420, Brakerøya
Drammen, 3002
Norvège

Téléphone : 47 32 22 16 00

Télécopieur : 47 32 22 17 00

Courriel : protan@protan.no

Site Web : www.protan.com

Usine(s)

Drammen, Norvège

Exonération de responsabilité

La présente fiche technique est produite par le Centre canadien de matériaux de construction, un programme du Centre de recherche en construction du CNRC, Conseil national de recherches du Canada. La fiche technique doit être lue dans le contexte du Recueil d'évaluations de produits du CCMC dans sa totalité.

Les lecteurs doivent s'assurer que cette fiche technique est à jour et qu'elle n'a pas été annulée ni remplacée par une version plus récente. Prière de consulter le site http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/consultatifs/ccmc_index.html ou de communiquer avec le Centre canadien de matériaux de construction, Centre de recherche en construction du CNRC, Conseil national de recherches du Canada, 1200, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Téléphone : 613-993-6189 Télécopieur : 613-952-0268.

Le CNRC a évalué le matériau, produit, système ou service décrit ci-dessus uniquement en regard des caractéristiques énumérées ci-dessus. L'information et les opinions fournies dans la présente fiche technique sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié pour en utiliser le contenu. La présente fiche technique ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ne fournit aucune approbation à l'égard de tout matériau, produit, système ou service évalué et décrit ci-dessus. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ni de la fiabilité de l'information contenue dans la présente fiche technique. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

Date de modification :
2018-08-23



Membrane de poly(chlorure de vinyle) pour le revêtement de toitures et l'imperméabilisation à l'eau [Annexe]

Répertoire normatif : 07 54 19.03
Publiée : 2017-06-26

Portée

Évaluation

Ces fiches techniques s'appliquent aux membranes de poly(chlorure de vinyle) (PVC) souples utilisées pour le revêtement de toitures et l'imperméabilisation à l'eau.

La norme mentionnée ci-après constitue une base pour l'évaluation des membranes de PVC utilisées sur des platelages où les piétons circulent, bien que des critères supplémentaires puissent être importants, notamment la rugosité, la résistance à l'abrasion et la résistance à la perforation sous des charges soutenues. Ces critères supplémentaires sont exclus des fiches techniques.

Le demandeur a démontré que le produit satisfait aux exigences de la norme suivante :

- CAN/CGSB-37.54-95, « Membrane de poly(chlorure de vinyle) pour le revêtement de toitures et l'imperméabilisation à l'eau ».

La norme classe la membrane en quatre types et quatre catégories de produits :

- Type 1 – non renforcée – pour solins seulement;
- Type 2 – contenant des fibres enrobées;
- Type 3 – avec un endos de tissu non enrobé;
- Type 4 – renforcée avec un tissu enrobé;

- Catégorie A – non exposée pour le revêtement de toitures;
- Catégorie B – exposée pour le revêtement de toitures;
- Catégorie C – pour l'imperméabilisation à l'eau; et
- Catégorie D – compatible avec le bitume.

Pour les catégories A et C, si la membrane n'a été soumise qu'à 600 h de vieillissement accéléré, sa catégorie doit être indiquée comme suit :

- Catégorie A – non exposée pour le revêtement de toitures : faible exposition aux UV; et
- Catégorie C – pour l'imperméabilisation à l'eau : faible exposition aux UV.

La membrane de poly(chlorure de vinyle) en feuilles pour le revêtement de toitures doit être installée conformément aux directives du fabricant et à la norme suivante :

- CGSB 37-GP-55M, « Application de la membrane en feuilles souples de poly(chlorure de vinyle) pour le revêtement des toitures ».

Renseignements additionnels

Le demandeur a fourni des informations sur les points suivants, dans le cas où on en fait mention dans la fiche technique :

Classification de la résistance au feu des matériaux de couverture

La membrane a été mise à l'essai conformément à la norme CAN/ULC-S107-10, « Essai de résistance au feu des matériaux de couverture ».

Degré de résistance au feu

La membrane utilisée dans le système de couverture a été mise à l'essai conformément à la norme CAN/ULC-S101-14, « Résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction ».

Résistance à l'arrachement sous l'action du vent des systèmes de couverture

La membrane utilisée dans le système de couverture a été mise à l'essai conformément à la norme CAN/CSA-A123.21-10, « Dynamic Wind Uplift Resistance of Membrane-Roofing Systems ».

Norme

Tableau 1. Exigences relatives aux membranes de PVC¹

Caractéristique		Unité	Exigence			
			Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Épaisseur hors-tout		mm	1,2			
Épaisseur du revêtement ²		mm	s.o. ³	s.o.	0,4	0,4
Résistance à la traction		MPa	10,4	10,4	s.o.	s.o.
Résistance à la rupture		kN/m	s.o.	s.o.	35	35
Allongement à la rupture		%	250	250	15 ⁴	15 ⁴
Résistance du joint de chevauchement	initiale ⁵	% de la résistance à la traction/rupture	75	75	75	75
	après 7 jours dans l'eau bouillante ⁶		70	70	70	70
Chocs à basse température		8 sur 10 conformes				
Conservation des caractéristiques après vieillissement thermique	résistance à la traction/rupture	% de la valeur initiale	90	90	90	90
	allongement ⁴		90	90	90	90
	souplesse à basse température		conforme	conforme	conforme	conforme
Souplesse à basse température		conforme				
Résistance au vieillissement accéléré	inspection visuelle	–	pas de fissuration, de cloquage ni de changement notable de couleur			
	allongement	% de la valeur initiale ⁴	90			
	chocs à basse température	–	8 sur 10 conformes			
	souplesse à basse température	–	conforme			
Transmission de la vapeur d'eau	catégories A et B	max. g/m ² en 24 h	4,0			
	catégorie C		1,0			
Effet de l'absorption d'eau	augmentation de masse	% maximal	3,0	3,0	3,0	3,0
	résistance à la rupture par traction	% de la valeur initiale	90	90	90	90
	allongement	% de la valeur initiale ⁴	90	90	90	90
Variation dimensionnelle	sans charge		2,0	0,5	0,5	0,5
	avec charge	sens machine	0,5	0,5	0,5	0,5
		sens transversal	0,2	0,2	0,2	0,2
Pénétration de l'âme		N	30			
Compatibilité avec le bitume Catégorie D seulement, diminution de masse		% maximal	5,0			

Notes

- 1 Sauf indication contraire, il s'agit d'exigences minimales.
 - 2 Aucune mesure inférieure à 0,32 mm.
 - 3 s.o. signifie « sans objet ».
 - 4 La matrice de PVC ne doit pas rompre avant le renfort.
 - 5 Aucun cisaillement du joint de chevauchement ne doit se produire.
 - 6 Sans décollement.
-

Étiquetage

Les contenants de matériau enroulé doivent être marqués de façon à indiquer ce qui suit :

- le nom du fabricant ou du distributeur;
- la désignation commerciale du produit;
- le type et la catégorie;
- la mention « Faible exposition aux UV », le cas échéant;
- les adhésifs recommandés, le cas échéant;
- la mention « CAN/CGSB-37.54-95 » indiquant la conformité à la norme;
- la masse; et
- la surface couverte.

Code national du bâtiment – Canada (CNB)

Renvois dans la division B du CNB 2015

Norme

La norme CAN/CGSB-37.54-95 est mentionnée aux tableaux 5.9.1.1. et 9.26.2.1.-B et au paragraphe 9.13.3.2. 2).

Normes comportant des renseignements additionnels

La norme CAN/CSA-A123.21-10 est mentionnée au paragraphe 5.2.2.2. 4).

La norme CAN/ULC-S101-14 est mentionnée aux paragraphes 3.1.5.7. 2), 3.1.5.14. 5), 3.1.5.14. 6), 3.1.5.15. 3), 3.1.5.15. 4), 3.1.7.1. 1), 3.1.11.7. 1), 3.2.3.8. 1), 3.2.6.5. 6) et 9.10.16.3. 1) et au tableau 9.10.3.1.-B.

La norme CAN/ULC-S107-10 est mentionnée au paragraphe 3.1.15.1. 1).